

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 20 MARS 2017

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20H00 - Clôture à 22H00)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	3
4.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2016	6
5.	PRÉAVIS 03/2017 - ALIMENTATION EN EAU SOUS PRESSION DU PLATEAU DE LA GARE À CULLY	6
6.	PRÉAVIS 04/2017 - ROUTE DE LA PETITE-CORNICHE, GRANDVAUX - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES	8
7.	PRÉAVIS 05/2017 - CHEMIN DE BAUSSAN, CULLY - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES	9
8.	PRÉAVIS 06/2017 - STATION D'ÉPURATION (STEP) - ASSAINISSEMENT DU CLARIFICATEUR	10
9.	COMMUNICATION 01/2017 - « PRÉAVIS 18/2015 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE » - ETAT DES LIEUX ET DÉPASSEMENTS BUDGÉTAIRES	11
10.	COMMUNICATION 02/2017 - PPA CULLY GARE - BÂTIMENT C ET PARKING SOUTERRAIN	14
11.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	19
12.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	23

M. Thomas Ellis, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Oriane Binggeli du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, Mme Cécile Collet du 24heures ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	54
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM Annick Ammon-Staudenmann, Patrick Baumann, Nathalie Esseiva et Louis Trolliet	4
ABSENT NON EXCUSÉ	M. Salomon Dubois	1
ARRIVÉE TARDIVE	M. Laurent Pfeiffer	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a pas de remarque.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 53 voix.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Mot du président :

Article 74 - Règlement du Conseil communal

Nous voilà donc parti pour 2017, mais avant il aimerait revenir sur la séance du Conseil du 10 octobre 2016 où l'**art. 74** du règlement a été évoqué pour renvoyer le vote sur un préavis à la prochaine séance.

→ Si la municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.

Le bureau a profité de la visite du préfet pour vérifier l'interprétation de l'article. Pour lui l'**art. 74** est clair : soit la municipalité, soit un cinquième des membres présents peuvent faire reporter le vote sur un préavis à la prochaine séance. → Notre interprétation était donc correcte.

Lors des discussions sur cet article, on nous a attiré l'attention sur deux autres articles :

L'un étant l'**art 72** stipulant qui peut proposer des amendements :

→ **Peuvent proposer des amendements :**

- a. **les commissions chargées d'examiner les propositions portées devant le conseil ;**
- b. **les membres du conseil ;**
- c. **la municipalité.**

Si nous avons l'habitude des amendements proposés par les commissions, il croit que les deux autres sources n'ont jamais été utilisées. Ces propositions d'amendements faites pendant la séance de conseil doivent cependant être faites par écrit.

L'autre étant l'**art 81** stipulant sur le retrait d'un préavis :

→ **La municipalité peut retirer un projet qu'elle a déposé tant que celui-ci n'a pas été adopté définitivement par le conseil**

Autrement dit, **un préavis**, mis à l'ordre du jour, où les différents rapports de commissions, passé à la discussion, les éventuels amendements votés, **peut encore être retiré à la dernière minute par la municipalité avant le vote sur le préavis lui-même.**

Cette option n'a non plus jamais été utilisée dans nos séances, mais elle est à garder à l'esprit.

Voilà pour les précisions sur le règlement.

Convocation des commissions et leur travail.

Le bureau a maintenant pris l'habitude de désigner les commissions sur la base des titres des préavis fournis de façon anticipée par la municipalité, bien que parfois certains préavis sont reportés à des séances ultérieures, cela permet de mieux s'organiser en période de vacances scolaires, festival de jazz ou autres.

Cette fois en se basant sur les titres, le bureau a désigné une seule commission pour trois préavis en comptant sur la fonction « copier/coller », Dans les faits cela n'a été que partiel, il profite de remercier cette commission pour l'effort fourni.

Pour cette séance où nous avons quatre préavis, le bureau attendait quatre rapports de la COFIN et quatre rapports des CO ad hoc, ils sont finalement tous rentrés. Encore merci, notamment à la Commission des finances qui a mis en gras les amendements proposés.

Mais il doit préciser qu'il a vu passer pas loin de 100 e-mails concernant cette séance, avec

- des titres fort évocateurs du genre RE : RE : RE : RE : Séance Conseil
- des contenus provisoires
- des commentaires ou des OK des membres de commissions
- des croisements de contenus.

Pour les prochains rapports le bureau va formuler quelques demandes pour faciliter le suivit, telles que :

1. Seulement les versions définitives des rapports.
2. Un rapport par envoi

3. Un titre/objet parlant : Rapport Cofin 2/2017 travaux etc
4. Un texte qui correspond au titre.
5. Une pièce jointe qui correspond.

Merci d'en tenir compte.

Il passe la parole à M. Nicolas Blanc, 2ème Vice-président, qui a officié comme Président du bureau électoral pendant les votations fédérales et cantonale du 12 février 2017, et qui donne les résultats suivants:

Objets soumis au vote	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
Fédéral							
1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération	2'034	12	1	2021	1'564	457	59,35
2. Arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA)	2'030	62	0	1'968	1'520	448	59,24
3. Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III	2'023	81	0	1'942	1'091	851	59,03
Cantonal							
Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	1'941	50	0	1'891	865	1'026	56,64

Prochaines votations 2017:

- 30.04.2017 - Election du Grand Conseil - Election 1^{er} tour du Conseil d'Etat
- 21.05.2017 - Election 2^{ème} tour du Conseil d'Etat - Votation fédérale
- 24.09.2017 - Votation fédérale
- 26.11.2017 - Votation fédérale

Dates des séances du Conseil communal - 2017 :

19.06.2017	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
23.10.2017	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
08.12.2017	17h00	Salle Davel, Cully ou Mariadoules, Aran à déterminer

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2016

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Mme L. de Palma :

P. 8 - Compte 101.318.900 - Frais de votation et d'élection

« Pourquoi les Fr. 25'000.- ont-ils disparu ? C'est pour le Conseil communal ? ». Il n'y a pas la réponse.

A ajouter : « C'est parce qu'il n'y aura pas d'élection du Conseil communal »

M. JC Schwaab, Municipal :

P. 13, à enlever à la fin du 1^{er} paragraphe « Là, on est dans une logique d'entretien ».

P. 17, à enlever à la fin du 1^{er} paragraphe et 2^{ème} « Il ne rentre pas dans les détails.

Mais en fait ».

M. J.-P. Demierre, Municipal :

A la p. 22, sous communications municipales, à modifier : le « Père Noël » au lieu du « Père APOL ».

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal du 9 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire est remerciée pour son travail.

5. PRÉAVIS 03/2017 - ALIMENTATION EN EAU SOUS PRESSION DU PLATEAU DE LA GARE À CULLY

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs des Commissions des finances et ad hoc de lire les conclusions de leurs rapports.

M. D. Gay :

Il lit les conclusions de la Commission des finances qui propose les amendements suivants :

Amendements :

➤ **Point 2 :** « d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 623'500.- hors taxes** (au lieu de CHF 570'000.-).

➤ **Point 4 :** « d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA **arrêtées à CHF 62'058.-** et le solde de **CHF 561'442.-** sur une durée de 30 ans, à raison de **CHF 18'800.-** par année (chapitre 811), la première fois au budget 2018.

au lieu de « d'amortir... estimées à CHF 115'500.- et le solde de CHF 454'500.- sur une durée de 30 ans, ...de CHF 15'200.- ... ».

M. M.-H. Noverraz :

Il lit les conclusions de la Commission ad hoc et se rallie à la Commission des finances pour amender les points 2 et 4 comme ci-dessus. Il mentionne une correction dans leur rapport au point 4, « ...**arrêtées** » au lieu *d'estimées*.

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux :

Il est un peu perdu, avec ces fusions, ces modes de réflexion et ces subventions.

Il a toujours cru comprendre que le Conseil communal doit se prononcer sur un montant global des travaux subventions non déduites. Est-ce qu'on peut une fois pour toute lui répondre à ce sujet et adopter une seule et même logique pour l'ensemble des préavis ?

M. JC Schwaab, Municipal :

Pour ce préavis 03/2017, on l'a fait avec les subventions déduites. Si le souhait du Conseil communal serait d'avoir une autre façon de présenter les préavis et d'avoir une présentation qui soit unifiée, c'est-à-dire qu'on présente toujours la même la même manière, on pourra volontiers le faire pour les prochains préavis. Maintenant, pour ce préavis-là on peut faire avec comme il va dans le sens de ce que propose la Municipalité.

Le Président précise que ce pour ce soir, on va rester à cette façon de faire.

Pour la prochaine fois, est-ce que l'on se renseigne ou est-ce qu'on demande au Conseil de proposer une nouvelle façon de faire qui sera un préavis de gestion de préavis pour la prochaine séance ? Il demande à M. J.-L. Badoux quelle est sa position.

M. J.-L. Badoux :

Il croit qu'il faut se renseigner, mais la réponse pour lui est toute faite. Dans la plupart des préavis, celui-ci est une exception et il remercie M. JC Schwaab de l'avoir précisé, on n'a pas toujours le montant définitif des subventions quand on vote. On est dans une phase de projet, on évoque des subventions éventuelles possibles futures mais on n'est pas comme aujourd'hui aux francs près avec un subside de l'ECA.

Il ne sait pas comment cela se passe dans les autres communes, mais dans tous les cas, dans la commune dans laquelle il appartenait, il a le souvenir qu'on se prononçait toujours sur un montant global des travaux et ça lui paraît assez juste de savoir ce que la communauté est prête à investir et les subsides sont des déductions qui viennent quand réellement on les touche et on les connaît.

M. D. Gay :

Dans le cas particulier, on a un dossier où il est précisé que la subvention de l'ECA est de Fr. 62'058.-. Voter un préavis auquel on ajoute ce montant encore, alors que de toute façon ce montant est acquis auprès de l'ECA, cela veut dire que la commune, le Conseil communal vote un crédit plus important que nécessaire. Il ne voit pas la logique de cela. Si on ne connaît pas le montant de la subvention, il est tout-à-fait d'accord avec M. J.-L. Badoux. A ce moment-là, on peut partir sur montant qu'on ne connaît pas. Là, le montant est connu donc pourquoi faire voter un montant supérieur. Cela ne sert à rien puisque cette subvention est acquise. Pour ce cas, on l'avait au dossier et la commission l'a rectifié puisque l'on avait la lettre de l'ECA avec le montant au franc près. C'est quand même un cas particulier par rapport au principe général cité ci-dessus.

Le Président précise qu'il se rallie à cet avis. Si le montant est connu, il pense qu'il doit être mentionné dans le préavis et être tenu compte. Il cite comme exemple un cas extrême, si c'est un projet qui est

entièrement subventionné, on ne va pas voter un million puis après, avoir un bénéfice d'un million 6 mois après.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clos la discussion et passe au vote les 2 amendements en même temps étant donné que le point 4 découle du point 2 :

- **Point 2** : « d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 623'500.- hors taxes** (au lieu de CHF 570'000.-)
- **Point 4** : « d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA **arrêtées** à **CHF 62'058.-** et le solde de **CHF 561'442.-** sur une durée de 30 ans, à raison de **CHF 18'800.-** par année (chapitre 811), la première fois au budget 2018.

Les amendements sont acceptés par 53 voix, à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 03/2017 amendé.

CONCLUSIONS **LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis n° 03/2017 de la Municipalité du 13 février 2017 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE par 53 voix (à l'unanimité)

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 623'500.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA arrêtées à CHF 62'058.- et le solde de CHF 561'442.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 18'800.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2018.

6. PRÉAVIS 04/2017 - ROUTE DE LA PETITE-CORNICHE, GRANDVAUX - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de la Commission des finances et ad hoc de lire les conclusions de leur rapport.

Mme Ch. Ostorero :

Elle lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 04/2017 tel que présenté.

M. P. Humbert:

Il lit les conclusions et propose d'accepter ce préavis tel quel.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 04/2017.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 04/2017 de la Municipalité du 20 février 2017 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix, à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées à la route de la Petite Corniche à Grandvaux ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 251'100.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs de CHF 251'100.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 8'400.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2018.

7. PRÉAVIS 05/2017 - CHEMIN DE BAUSSAN, CULLY - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de la Commission des finances et ad hoc de lire les conclusions de leur rapport.

M. N. Potterat :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 05/2017 tel que présenté.

M. P. Humbert :

Il lit les conclusions et propose d'accepter ce préavis tel quel.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 05/2017.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 05/2017 de la Municipalité du 20 février 2017 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix, à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de Baussan à Cully ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 206'100.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs de CHF 206'100.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 6'900.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2018.

8. PRÉAVIS 06/2017 - STATION D'ÉPURATION (STEP) - ASSAINISSEMENT DU CLARIFICATEUR

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de la Commission des finances et ad hoc de lire les conclusions de leur rapport.

M. M. Pasquini :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 06/2017 tel que présenté.

M. P. Humbert:

Il lit les conclusions et propose d'accepter ce préavis tel quel.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 06/2017.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 06/2017 de la Municipalité du 20 février 2017 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix, à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des installations du clarificateur de la station d'épuration ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 98'400.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des installations de CHF 98'400.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 3'300.- par année (chapitre 460), la première fois au budget 2018.

9. COMMUNICATION 01/2017 - « PRÉAVIS 18/2015 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE » - ETAT DES LIEUX ET DÉPASSEMENTS BUDGÉTAIRES

Chacun a reçu copie de ce document, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président donne la parole pour plus de précisions à :

M. JC Schwaab, Municipal :

La Municipalité a bien entendu voulu sacrifier à la bonne vieille tradition suisse qui veut que les projets informatiques connaissent des dépassements de crédits. A la base, c'est une erreur collective de la Municipalité et du Conseil communal. Il y a eu quelques erreurs dans le calcul du préavis 18/2015 sur le renouvellement de l'informatique communale, notamment au fait qu'on a changé de prestataire, ce qui n'était pas prévu dans le préavis. Hors, quand on change de prestataire informatique, il faut transférer toutes les données de l'ancien prestataire au nouveau. Et cela coûte assez cher. Il y a aussi les questions de licences pour certains logiciels. Il y a certaines licences que l'on doit continuer à payer pendant 6 mois, voire pendant une année après que l'on ait cessé de les utiliser, selon les contrats signés. Et cela avait été malheureusement occulté dans le calcul du préavis sur le renouvellement de l'informatique communale.

Il y eu aussi des achats supplémentaires de logiciels qui n'étaient pas prévus dans le préavis. Cela est absolument vital à la fois pour le bon fonctionnement et surtout pour la sécurité de l'informatique communale. Il y a le « Firewall » et notamment un serveur d'identification. Ce qui veut dire qu'avant

qu'on ait ce serveur d'identification, toute personne qui souhaitait se connecter à distance sur le serveur de l'administration communale se connectait directement sur ce serveur. Cela veut dire que le pirate informatique qui parvenait à craquer ce code-là, avait accès à la totalité des données du serveur de l'informatique communale. Maintenant on passe, comme cela se fait dans toute entreprise et administration responsable, par un serveur d'identification, ce qui fait que même si on arrive à pénétrer le serveur d'identification, on n'arrive pas à venir voler les données informatiques de la commune. Et cela est important, parce que l'on a plusieurs collaboratrices et collaborateurs, ainsi que les membres de la Municipalité qui ont besoin de pouvoir travailler à distance, donc, il faut prévoir un accès à distance et cela n'était pas prévu dans le préavis.

Et puis ensuite au niveau du budget 2017, là on doit bien l'avouer, il y a eu une erreur au niveau du calcul budgétaire. Au moment de faire du budget, on est parti de l'idée que les chiffres en notre possession étaient ce dont on avait besoin pour toute l'année alors qu'en fait ce n'était pas pour toute l'année. Ce qui explique une partie du dépassement.

Dès que l'on a été en mesure de constater les dépassements d'une part et ensuite de les chiffrer, on a décidé de jouer immédiatement la carte de la transparence et de vous présenter ces chiffres. On aurait pu théoriquement attendre les comptes et puis au moment où la Commission de gestion serait venue poser plein de questions et on aurait dit mais oui on avait mal calculé le préavis. Donc, on vous présente déjà une estimation des dépassements maintenant afin que le Conseil communal en soit informé.

Et puis il y a une bonne nouvelle, c'est qu'on ne s'est pas trompé dans notre erreur, étant donné qu'en tout cas pour les comptes 2016, on devrait tenir le dépassement tel qu'il vous est annoncé là. Alors peut-être pas aux francs près parce que les comptes ne sont pas entièrement bouclés mais l'ordre de grandeur y est. Cela veut dire que l'estimation de l'erreur était à peu près correcte.

L'autre mesure en plus de vous avertir c'est de décaler dans le temps le projet de gestion électronique des documents prévu dans le préavis 18/2015. La gestion électronique des documents, c'est le fait que tout document en main de l'administration communale est scanné et suivi pour que l'on sache où il est, quel suivi on lui a donné. Pour cela il y a des logiciels extrêmement bien faits pour avoir une bonne vision de l'ensemble de ces documents et puis de gérer cet archivage. C'est prévu dans le préavis, on va le faire plutôt en 2018, mais d'abord on va recalculer son coût pour que, le cas échéant, si ce qu'il y a dans le préavis ne devrait pas suffire, on viendra vous demander un préavis complémentaire avant de mettre en route cette dernière phase du nouveau projet informatique.

Alors il n'en demeure pas moins que ce renouvellement de l'informatique communale, c'est un projet qui est absolument central pour l'administration communale et pour la commune. Ceci est dû à ce que l'ancien prestataire était mauvais. OFISA, qui fournissait des services, et puis qui malheureusement pour elle fournit des services à un bon nombre de communes vaudoises, ne fournit pas de bons produits et ensuite fournit une assez mauvaise assistance. Donc, quand il fallait avoir besoin d'assistance parce que cela ne marchait pas ou on ne comprenait pas sur quel bouton il fallait appuyer, on avait systématiquement des gens mal lunés qui expliquaient mal et qui n'étaient pas contents d'être dérangés.

Avec les nouveaux prestataires, c'est tout autre chose, quand on a un problème, on le signale tout de suite, il faut dire qu'on a un excellent chef de projet mais pas que, quand les questions viennent on a des réponses qui sont rapides et cela fonctionne beaucoup mieux. Ensuite ces nouveaux logiciels, ils sont vraiment vitaux pour le fonctionnement de l'administration communale pour toute une série de domaines qui relève de notre « corps de métier », car ce sont des logiciels qui touchent la comptabilité de la Bourse communale, la gestion du contrôle des habitants et la gestion de l'eau potable,

Concernant la question importante de la sécurité, on sait qu'il y a quand même en Suisse chaque semaine 600 attaques informatiques avec demandes de rançon qui sont signalées aux autorités et probablement que le chiffre réel est encore plus élevé parce qu'il y a beaucoup d'entreprises qui sont victimes d'attaques de ce genre et ne le signalent pas, ne serait-ce que pour ne pas apeurer leurs

clients et leurs personnels. On sait aussi qu'une entreprise sur deux a déjà été en Suisse victime d'attaques informatiques de diverses tailles et ampleurs. Donc c'est important pour une commune, qui a quand même des données extrêmement personnelles sur ses citoyennes et citoyens, de bien les protéger et pour cela d'avoir les meilleures armes contre la piraterie informatique.

Le renouvellement de l'informatique communale a aussi pour objectif de donner de meilleures prestations à la population. Le nouveau logiciel de réservation des salles communales va corriger le principal défaut du système actuel. Aujourd'hui, quand on réserve, on ne sait pas s'il y a quelqu'un qui réserve la même salle en même temps, aucun des deux ne sait si vraiment sa réservation est valable. Avec le nouveau logiciel, il ne devrait plus y avoir ce problème. C'est-à-dire lorsque que l'on réserve on est sûr si cela joue ou pas. Et puis ce nouveau logiciel simplifiera la facturation.

On maintient le cap. Pour les comptes 2016, le Conseil aura cette fois la possibilité de se prononcer sur ces dépassements et les avoir définitivement sous les yeux bientôt. Pour les comptes 2017, il espère, mais le cas échéant de toute façon, que toutes les explications nécessaires seront données le moment venu à la Commission de gestion et ensuite au Conseil.

Pour finir sur une note un peu plus positive, au début du mois de mars on a fait le changement complet du système, c'est à dire que l'on est vraiment passé de ce qui restait de l'ancien au nouveau système et cela s'est très bien passé. On a dû fermer l'administration communale une journée pour que notre personnel puisse passablement ramer et passer des heures pour que le nouveau système fonctionne. Il profite de l'occasion pour les remercier pour leur immense engagement et travail parce que ce n'est pas facile de mettre un nouveau programme informatique sur pied. Alors maintenant le nouveau système est là et fonctionne plutôt bien, ainsi que la maintenance et normalement au 30 juin 2017, la migration devrait être définitivement entérinée et la première partie de ce renouvellement informatique communal commencé par l'ancienne équipe devrait être terminée. Et puis encore une fois on va se pencher sur la question de la gestion électronique des documents et si c'est nécessaire, on viendra avec un nouveau préavis complémentaire, cette fois avant de faire les dépenses.

Le Président demande l'autorisation de M. JC Schwaab de noter dans le PV « pas tromper dans notre erreur ». On ne viendra pas là-dessus à la prochaine séance et puis on se réserve de l'envoyer au Grand du Maire de Champagnac !

Le Président ouvre la discussion.

M. J.-L. Badoux :

Il avait déjà rendu attentif à l'époque la Municipalité et le Conseil communal sur les risques économiques de l'informatique. M. JC Schwaab l'a très justement relevé. Il relève juste 2 chiffres, il n'ira pas plus loin. C'est une communication, donc on n'a pas à se prononcer. Il relève juste que par rapport au budget que le Conseil a accepté en 2016, on nous annonce aujourd'hui une augmentation de 55%. Par rapport au budget que le Conseil a accepté pour 2017, on nous annonce que nous le dépassons de 65%. Sa question est : est-ce que cela vaut encore la peine pour tous les problèmes économiques informatiques de demander l'avis du Conseil communal ?

M. J. Berthet :

Sa réponse est oui. C'est de la compétence du Conseil communal. Il est conscient que l'informatique est quelque chose de très complexe à appréhender. C'est important. Ne serait-ce que pour justement pour avoir des discussions, pas ce soir, mais lorsque la Commission de gestion se sera aussi penchée sur la question de comprendre qu'est-ce qui s'est passé, surtout pour éviter d'intervenir lorsque de nouveaux projets informatiques seront mis en œuvre.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt la discussion.

10. COMMUNICATION 02/2017 - PPA CULLY GARE - BÂTIMENT C ET PARKING SOUTERRAIN

Chacun a reçu copie de ce document, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président donne la parole pour plus de précisions à :

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Avec cette communication, la Municipalité a souhaité surtout pouvoir communiquer au Conseil tous les événements, les modifications et l'évolution de ce projet pendant l'hiver qui vient de passer. Elle profite aussi de ce soir pour communiquer 2, 3 choses qui se sont encore passées depuis la rédaction de ce document :

- Echange de parcelle : ce n'est plus l'entreprise Racle Invest SA qui est le partenaire de la commune. Les droits ont été repris par Grand'Rive Lac SA, M. Giobellina & famille. Donc on aura un nouveau partenaire.
- La pollution : il a été décidé avec les CFF d'analyser, de faire des sondages, également sur les parcelles dont on est actuellement propriétaire soit celle qui sera mise à l'enchère et celle qui sera vendue en principe à l'investisseur. Donc, c'est en train de se faire afin que l'on puisse vraiment calculer en détails la participation des CFF et celle de la commune. Dans cet objectif, la Municipalité s'est nantie d'une avocate spécialiste de ce genre de question et qui a l'habitude de travailler contre les CFF.
- Projet du bâtiment de la gare : on est en train de préparer l'appel d'offres pour un DDP (droit distinct et permanent de superficie) ou une vente sous conditions et on espère être prêt en été, donc pas de décision pour le Conseil communal au mois de juin. Mais en tout cas à la session du mois d'octobre au plus tard.
- Cully gare, aménagement de la place : elle préoccupe beaucoup de monde. On travaille actuellement sur une piste pour essayer de faire passer tous les bus en évitant la place afin qu'elle reste un endroit pour la dépose et charge des voyageurs qui sont amenés en voitures et pour les piétons. Ce travail est très technique et ensuite il y aura un pré projet avec des discussions, des échanges et un côté participatif. Elle rappelle que l'aménagement de la place de gare se fera quand les différents chantiers seront terminés, donc ce sera en 2021-2022. Il y a un investisseur qui va construire 3 bâtiments. Il y a le bâtiment de la commune, il y a ensuite les CFF qui vont construire leur bâtiment et qui vont faire cela seulement quand le RER sera terminé, fin 2020. Et il y a encore le bâtiment « Contesse » pour lequel on doit faire encore un projet.
- Son message est que oui nous allons aménager la place de la gare, oui le crédit c'est le Conseil communal qui décidera et oui les habitants participeront à toutes ces discussions mais ce n'est pas pour tout de suite et en attendant, il faudra s'attendre à un trafic malheureusement chaotique et difficile dans la commune. On est en train de préparer à ce sujet une planification détaillée parce qu'il y aura beaucoup de chantiers.

Le Président ouvre la discussion

M. M.-H. Noverraz :

Concernant la parcelle de l'ancien propriétaire Racle Invest qui l'aurait cédée-vendue à Grand'Rive Lac SA, il lui semblait que la commune avait un droit de préemption. Est-ce qu'il y a eu des discussions à ce niveau-là, est-ce cela a été fait dans les formes ou est-ce qu'on peut lui rappeler les accords par rapport à cela.

M. R. Bech, Municipal :

Lors de la précédente législature, ce sujet avait été passablement discuté. On n'en est pas encore là. Le droit de préemption s'appliquera une fois les échanges opérés. Aujourd'hui, Grand'Rive Lac SA a acquis les droits sur les terrains actuels de Racle Invest et a acquis par conséquent ceux que Racle Invest avait dans le cadre de la convention. Donc, Grand'Rive Lac SA va se retrouver propriétaire de terrains en échange et aura à ce moment-là un droit de préemption sur lequel la commune a elle-même un super droit de préemption. On n'en est pas encore à ce stade-là. Les droits de préemption se portent sur les parcelles une fois l'échange opéré et l'échange n'est pas encore réalisé.

M. B. Rufi :

Il s'adresse à la Municipalité. Il n'est pas tout-à-fait au clair avec cette communication en ce qui concerne le bâtiment de la commune à la place de la gare. On parle d'appartements protégés, après on a parlé comme évoqué dans la communication, de la possibilité de construire ces appartements protégés dans le cadre de l'hôpital de Lavaux, ensuite le canton semble s'être prononcé et renonce à cette possibilité pour l'instant. Il a 2 questions :

- qu'advient-il de ce bâtiment, parce qu'il y a eu un concours, un projet avec une implantation, donc si on vend en droit de superficie, est-ce que l'on vend aussi le projet tel qu'il a été préalablement mis au concours ?
- qu'advient-il du legs Failletaz et de ces appartements protégés envisagés. A un moment donné, il y aura bien une décision qui devra être prise ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

L'idée actuellement de la façon dont on monte le projet est effectivement que l'on veut vendre le projet tel qu'il a été conçu, on garde ces plans qui ont été testés et on voit que l'on peut très vite les modifier pour faire des appartements adaptés, sans structure d'encadrement et d'animation médico-social propres aux appartements protégés. Donc l'idée, c'est que l'on garde vraiment le projet tel quel. En tout cas, on essaye maintenant d'évaluer ce que cela peut rapporter à la commune, comment elle peut monter ce projet.

Maintenant pour le legs Failletaz, ce n'est pas que l'Hôpital a dit non ni le canton, mais du côté de la commune on doit faire avancer le projet et l'Hôpital de Lavaux saura en début d'été si son plan stratégique d'établissement hospitalier est validé par le canton. En fait le canton souhaite avoir une réserve constructible dans ce site, ce qui conditionne le lieu et l'emplacement où pourrons à terme être construits ces appartements protégés. Mais actuellement le canton n'a pas dit qu'il ne voulait pas d'appartements protégés sur le site de l'Hôpital. Puis il y a les bâtiments existants et il y a encore de la surface constructible qui resterait certainement libre sur ce site. Donc voilà la situation.

M. B. Rufi :

Il se permet de revenir et contester. Ce legs Failletaz date d'un certain nombre d'années. Est-ce que vous avez un plan B s'il y a abandon du site de la gare, parce que l'objectif n'est quand même pas de s'intégrer dans l'Hôpital de Lavaux. Il croit que ce n'est pas non plus l'objectif du legs, donc quel est le plan B pour la commune ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Actuellement on monte le projet de la manière suivante : on peut jusqu'à la dernière minute, c'est une condition, pouvoir réinjecter les 8 Mio dans ce bâtiment et avoir des appartements adaptés. Elle étudie avec l'expert immobilier cette question-là car c'est de bien savoir ensuite, est-ce que on est sûr qu'on va avoir une opportunité d'utiliser ces 8 Mio aux fins de créer une maison de retraite ou faire des appartements vraiment pour des retraités.

Mais sur le site de l'Hôpital, elle pense que ce serait dommage de renoncer à cette synergie au titre qu'on veut décider tout de suite alors que peut-être on a besoin d'encore 6 mois pour être au clair.

M. P.-Y. Delcourt :

Il a une question complémentaire par rapport aux appartements de la gare. Dans la communication, il est mentionné « La bonne qualité des plans permet d'assouplir le projet et de le faire évoluer vers des appartements adaptés ou des appartements traditionnels ». Qu'entendez-vous par appartements traditionnels ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Elle ne savait pas très bien comment les exprimer. Au fond, c'est-à-dire, une fois que l'on a des appartements adaptés, on est libre en fait de décider de les louer soit comme adaptés avec par exemple un prix en dessous du marché ou au prix du marché normal.

M. P.-Y. Delcourt :

Personnellement, il trouverait dommage de renoncer à des appartements protégés, des appartements en tout cas à loyer modique en dessous du marché dans le quartier de la gare. Il pense que les habitants quand ils ont voté pour ce projet, le PPA, un certains nombres d'entre eux, en tout cas, ont pris en considération qu'il y aurait une certaine mixité sociale à la gare et que sa proximité profiterait à des gens de revenus modestes. Il espère que dans l'évolution que la Municipalité envisage, elle prendra cet aspect en compte pour assurer une mixité dans ce quartier.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Les réflexions et les calculs que la Municipalité est en train de faire vont dans cette direction. Merci de l'avoir précisé. C'est vrai qu'il y a des endroits où il faut utiliser cette mixité et cela est l'un des objectifs de ce projet.

Mme L. de Palma :

Elle a une question concernant le bâtiment commercial qui va être construit par les CFF sur le plateau de la gare. LABEL a organisé, il y a quelque semaine, une petite séance participative d'information concernant ce bâtiment commercial qui inquiète, à juste titre, les commerçants du village et un peu tous les habitants. A savoir, est-ce qu'il ne va pas y avoir une sorte de centre commercial qui va vider de sa substance le bourg et puis qui va entraîner des flots de voitures qui vont arriver ici pour faire leurs achats. La séance était très constructive, il y a toutes sortes de propositions qui ont été faites et surtout un résultat très concret et, d'après ce qu'elle a appris, une séance LABEL aura lieu avec les CFF pour qu'ils puissent aller exprimer leur retour de cette séance participative. Ce qu'elle sait aussi, mais ce n'est pas peut-être pas juste, LABEL y va seul, il n'y a pas de municipal qui l'accompagne. Elle trouve cela dommage parce que c'est quand même un sujet très important et c'est un peu la vie de la nouvelle organisation de notre hyper centre culliéran qui est en train de se jouer.

Elle pense que si un municipal accompagnait cette délégation, cela permettrait de déjà lui donner plus de poids et d'entendre directement des CFF leur point de vue plutôt que de recevoir le rapport de la délégation LABEL avec peut-être quelques filtres. Donc, elle aimerait savoir déjà si effectivement il n'y a aucun municipal qui y va et puis si c'est le cas, pourquoi ?

Le Président, M. Th. Ellis :

Avant d'avoir une réponse, il apprécie l'intervention de Mme L. de Palma, mais elle est hors sujet de la communication 02/2017, car on est en train de parler du bâtiment de la commune et du parking souterrain. Son intervention aurait dû être faite dans les propositions individuelles et diverses, mais comme on est dans le feu de l'action, il laisse la parole à la Municipalité, ainsi on ne reviendra pas dessus à la suite.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

La Municipalité avait prévu le 2 février 2017 une séance d'information avec la population de Bourg-en-Lavaux pour l'informer de l'évolution du PPA de la Gare. Cette séance a été repoussée car on s'est rendu compte que l'on n'avait pas suffisamment d'informations précises à donner à la population et on voulait d'abord en informer le Conseil.

En fait LABEL a pris les devants, la Municipalité en a été étonnée, mais finalement lors de leur séance participative, il a été discuté de choses que la Municipalité elle-même ne sait pas. Cela l'a beaucoup étonnée. C'est pour cela on ne veut pas aller avec les CFF, parce qu'ils nous ont donné peu d'information. Tout ce que l'on sait, garanti de leur part, c'est qu'il y aura une grande surface, on ne sait pas encore laquelle, un des deux oranges, COOP ou Migros ? Donc on ne peut pas anticiper là-dessus. Personne ne sait. En plus, les CFF ont simplement garanti, comme ce n'est pas une immense surface, c'est 1'200 m², que ce ne sera pas un centre commercial. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de petits magasins dans le centre Coop ou Migros. Il y aura simplement des produits alimentaires et autres comme c'est le cas actuellement avec la Coop. Il ne faut pas avoir peur de cela. Il est bien de se rappeler que le monde attire le monde, donc si l'on veut qu'il vienne du monde à Cully pour faire vivre les autres petits magasins, il faut aussi que les gens aient du plaisir à venir à cette grande surface. Si elle n'est pas attractive, il n'y aura personne qui viendra et puis les gens ne viendront plus non plus. Ce qui va se passer, c'est que la Coop actuelle de toute façon va se fermer, on est bien d'accord, donc s'il n'y a pas quelque chose d'intéressant pour faire ses courses à Cully à la Gare, les gens n'iront plus du tout à Cully, ils iront ailleurs. Il ne faut pas oublier cela. Les CFF nous l'ont clairement dit, il ne faut pas que les habitants, les commerçants de Cully se fassent du souci par rapport à cela. Pour la Municipalité, il est clair que son objectif est de garder une activité au centre du village, mais l'on n'anticipe pas. Comme l'on n'a pas suffisamment d'information, on ne veut pas aller avec LABEL là-bas. M. J.-P. Haenni reçoit le 21 mars 2017 Mme Carmina Schmidt pour discuter de cela. On verra ce que l'on décide. Il ne peut pas en dire plus. Il n'a pas suffisamment d'information. Il lui semble qu'il y en a qui ont de l'imagination un petit peu débordante. En fait cela ne se fera qu'en 2020-2023. Il ne faut déjà pas faire peur à tout le monde. C'est un peu ce que l'on a ressenti dans l'article du courrier. Tout le monde se fait beaucoup de soucis alors qu'il ne faut pas s'en faire tout simplement.

Arrivée de M. L. Pfeiffer, 21h15.

M. P.-Y. Delcourt :

Il pensait poser la question à la fin de la séance mais comme on est dans le feu de l'action, il rebondi sur ce M. J.-P. Haenni, Syndic. D'une part, pour lui gouverner, c'est prévoir et il pense qu'il est légitime et sain de déjà s'interroger et se projeter dans ce que pourrait être les commerces de la Gare. Ils seront peut-être réalisés en 2021-2022, mais le permis de construire pourrait être déposé déjà d'ici l'an prochain. Donc, ce n'est pas trop tôt pour commencer à réfléchir sur les impacts d'une nouvelle surface commerciale pour le petit commerce dans le bourg de Cully.

D'autre part, M. J.-P. Haenni, Syndic, parle « d'une grande surface et à la fin il dit, n'ayez pas peur ce ne sera pas un centre commercial ». C'est une petite surface ou c'est une grande surface ? Ces 800 m² au total sont prévus pour les besoins des CFF, selon l'art. 22 du PPA à la Gare, pour du petit commerce et des surface tertiaires. Donc 800 m² au total éventuellement ça fait du 100% commerce. Aujourd'hui,

la surface du bâtiment de la Coop est 270 m². Ces 800 m², c'est presque 3 fois ceux de la petite Coop de Cully. Donc ce n'est pas anodin ce changement d'échelle sur l'offre en alimentation qu'il y aura à la gare et qu'il n'y aura plus à l'entrée du bourg. Alors, à son sens, il est légitime et essentiel que la Municipalité, le Conseil communal, les commerçants, les habitants s'interrogent aujourd'hui sur ce que va devenir cette surface commerciale et quels impacts elle aura sur le petit commerce du centre de Cully. Sa question est de savoir, au-delà de la participation ou pas de la Municipalité à la séance des CFF, on a entendu la réponse, si la Municipalité entend entreprendre des actions et des études pour analyser la situation et les impacts éventuels de cette surface de 800 m² de commerce éventuellement sur le commerce du bourg ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

C'est prévu dans son dicastère de faire une étude avec la méthode du réseau des vieilles villes en Suisse. C'est une méthode appliquée notamment pour analyser la situation des bourgs et ensuite de voir avec des méthodes participatives ou semi-participatives de développer des propositions pour comment maintenir une activité économique sociale, etc. dans les centres des villages. Donc, elle espère arriver en automne avec une demande de préavis pour faire ce travail. C'est un dossier qui devrait servir de base pour les différentes décisions, que ce soit pour le règlement de construction, les éventuels soutiens, l'orientation, et comment on veut valoriser le parc immobilier de la commune sur cette base-là. Cela va être entrepris l'hiver prochain.

Mme L. de Palma :

A titre de précision, elle, ce n'est pas LABEL, c'est BEL Action. Elle est juste membre de LABEL, c'est tout. Elle n'est pas LABEL à elle toute seule.

Elle déplore un peu cette attitude, elle ne pense pas qu'on aura « 45'000 occasions » d'avoir des rendez-vous avec les CFF. Ils ont 2, 3 petits chantiers un peu périphériques dans le coin dont ils doivent aussi s'en occuper. Elle pense que c'est une grande chance que LABEL ait réussi à obtenir ce rendez-vous et que par simple curiosité ou sens civique ou même à titre de spectateur, ce ne serait pas complètement inutile que quelqu'un de la Municipalité aussi accompagne cette délégation pour montrer que c'est un projet qui est vraiment important pour la vie du village, et M. P.-Y. Delcourt l'a bien relevé, car il n'y aura pas « 45'000 occasions » ! Elle ne sait pas exactement quand a lieu cette séance mais en tout cas à titre personnel, elle souhaiterait beaucoup que la Municipalité y soit représentée.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Comme il vient de le mentionner, il a rendez-vous avec Mme Carmela Schmidt et il décidera avec elle ce que la Municipalité fera ou pas. On se fait autant de souci que le citoyen mais simplement on n'a pas d'information, donc on ne peut pas donner notre avis sur ce que l'on n'a pas.

M. P.-Y. Delcourt :

Juste pour préciser, à sa connaissance, la réunion qui aura lieu avec les CFF ne vise pas à présenter les propositions qui ont émané de la soirée participative, mais d'obtenir des informations sur les intentions des CFF et de voir leur partenaire commercial.

M. J.-C. Dunant :

Il revient sur la communication 02/2017 et aimerait avoir quelques précisions concernant la partie du bâtiment Contesse. Dans la communication, il est mentionné qu'une étude de faisabilité a été faite sur l'implantation d'appartements. En fait le PPA reste encore assez large, il peut y avoir des commerces, voire d'autres programmes, sauf erreur au rez-de-chaussée. Il aimerait savoir qui a fait cette étude ?

Il rappelle que le lot est séparé du lot du bâtiment du plan de la gare et que c'est un autre PPA. Et puis quelle sera l'orientation que l'on donnera à la suite de cette étude.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Le bâtiment Contesse sera démoli au moment où on devra construire la trémie d'accès des bus donc à la fin de la construction du bâtiment de la commune. La petite étude de faisabilité a été faite et réalisée par Bonnard et Woeffrey (BW), les lauréats du concours du plan de la gare. Pourquoi nous n'avons pas travaillé sur le bâtiment Contesse, c'était notamment lié au fait que l'on avait des gros problèmes avec les bus. Pendant 2 mois demi-3 mois, on s'est posé la question : est-ce que cela pouvait aider la circulation sur la place de la Gare si une partie de ce bâtiment était « sacrifié » par exemple pour les arrêts de bus, etc. Ce travail a été fait et les spécialistes nous ont déconseillés au vu des résultats parce qu'au fond cela coûtait trop cher en aménageant le rond-point, etc. Comme on est occupé par l'autre partie, le sort du bâtiment Contesse n'a pas été réétudié.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Dans le dernier procès-verbal, il est mentionné que le Conseil aurait ce soir un préavis concernant le bâtiment communal de l'ancienne BCV pour la transformation des espaces à l'entrée. Ce préavis n'est pas encore prêt pour un tas de raisons parce que, entre autres, cela a pris du temps pour retrouver les plans de ce bâtiment dans les archives afin de savoir comment était fait le sol. La Municipalité présentera ce préavis au Conseil au mois de juin.

M. R. Bech, Municipal :

Il remercie les conseillers d'avoir accepté les 3 préavis que la Municipalité a soumis au Conseil.

Quelques communications :

- Il rappelle la journée de la récolte des objets amiantés qui aura lieu samedi 25 mars 2017. La benne spéciale est déjà installée. On peut déjà y aller. Des sacs spéciaux sont à la disposition à l'administration communale.
- Récolte des bouteilles en PET : la commune met à disposition des habitants des récipients aux écopoints et à la déchèterie. Il y a un énorme problème avec cette récolte vu que les tris sont de moins en moins bien faits et que l'on trouve dans les écopoints toute une série d'autres déchets en plastique. Le problème est que le transporteur a vu ces mélanges et a commencé à refuser la prise en charge du PET. Cette situation engendre des coûts supplémentaires importants. Au point que la Municipalité a décidé faire une communication directe tant au pilier public qu'également par courrier en appelant toute la population à effectuer un tri correct. Il demande aux conseillers de passer également le mot. S'il n'y a pas d'amélioration d'ici les prochaines semaines, la Municipalité se verra dans l'obligation de supprimer le dépôt de PET aux écopoints. C'est un problème qui n'est de loin pas négligeable et il nous prie de relever son importance.
- Etat de l'avancement du collège secondaire du Verney : il est pratiquement fini. On est en train de terminer les aménagements intérieurs. Tout sera en principe terminé fin avril avec une visite globale, examen des retouches et des finitions à faire, dans le but de délivrer le bâtiment de la

direction des travaux à l'ASCL le 15 juin 2017. L'inauguration aura lieu le 29 juin 2017 sur invitations. Les membres du conseil intercommunal seront invités. Pour l'ensemble de la population et notamment les conseillers, une journée portes-ouvertes aura lieu au mois de septembre. La date n'est pas encore fixée. Le plan financier est parfaitement suivi, on sera dans le budget de 37,2 Mio. Il a pris quelques photos de l'état actuel du chantier et elles sont mises à disposition sur la table.

- L'ASCL, une information de nature financière : ils sont en train de boucler les comptes de l'ASCL et il précise qu'ils seront assez nettement bien inférieurs au budget, donc cela fera aussi une réduction de la participation de la commune. Ceci ressortira dans le résultat final financier de notre commune.
- En lien direct avec les écoles : il a convenu avec ses collègues du Comité de direction qu'il prendrait la présidence du Conseil d'établissement scolaire qui est un organe consultatif que la DGEO nous oblige de mettre en place, qui existe déjà, mais qui doit être renouvelé à chaque législature. Ce Conseil d'établissement est un organe consultatif qui a pour but de favoriser l'échange d'informations et de permettre la collaboration entre les autorités locales, la population, les parents d'élèves et l'école. Cette instance se compose de représentants des autorités municipales, des écoles, de la société civile, ainsi que de parents d'élèves.

Tous les parents d'élèves de l'établissement scolaire ont reçu une invitation à participer à l'élection de leurs représentants, donc il fait appel à ceux qui seraient intéressés à d'une part à y participer en tant que membre et d'autre part à participer à l'élection des autres membres. Cette réunion, destinée aux parents d'élèves fréquentant l'établissement primaire et secondaire, aura lieu le 30 mars 2017 à la salle Corto, Grandvaux.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Quelques communications de dates de manifestations dans la commune de Bourg-en-Lavaux à marquer dans les agendas :

- Le 29 avril 2017, Grandvaux : une séance publique concernant la pétition de Riex pour la zone 30 et la gestion du trafic dans la commune de Bourg-en-Lavaux. Ce sera intéressant de connaître les avis de tout le monde et spécialement des habitants de Riex.
- Du 30 mars au 8 avril 2017 le Cully Jazz festival.
- Les 20 et 21 mai 2017 : ouverture des 10 ans de l'entrée de Lavaux dans le Patrimoine mondial de l'Unesco, on accueillera le 21 mai 2017 la parade navale avec une magnifique prestation de la CGN et ses 8 bateaux ancestraux, ainsi que la brocante Cully'Broc et Cully'Motors.
- Du 25 au 28 mai 2017 : le Giron des musiques aura lieu avec des concerts à couper le souffle, dont une soirée « country » et un concert du groupe « Oech's die Dritten », qui affiche complet.
- Le 10 juin 2017 : inauguration du Centre sportif de la Tioleyre. Les travaux arrivent au bout, le gazon a été semé, on pourra jouer au football fin mai début juin. Ainsi, on pourra accueillir les juniors « Graines de football ». Cette manifestation est sponsorisée par le journal « 24Heures », donc c'est un événement extraordinaire qui aura lieu.
- Le 17 juin 2017 : une petite inauguration à la Tioleyre avec tous les clubs sportifs du Centre : tennis, football, athlétisme et pétanque, avec quelques invités de marque déjà connus, mais il ne les donne pas maintenant. Ce sera la surprise.

Au niveau de l'APOL, il pense qu'il y aura des questions après, donc il est prêt. Les budgets ont été tenus et il ne peut pas encore les donner parce que le rapport de la Commission de gestion n'a pas été établi.

Mme N. Gross, Municipale :

Une information sur la mise des vins de la commune qui s'est déroulée le 26 février 2017. C'est une belle mise, peut-être pas aussi brillante qu'en 2016, il y avait 47'990 litres à vendre et le résultat est de près de Fr. 505'000.-. Ci-après détails de la mise :

- Villette : 18'040 l. prix de départ Fr. 8.00/l. - prix moyen de Fr. 9.77/l.
- Epresses : 22'505 l. prix de départ Fr. 9.00/l. - prix moyen de Fr. 10.25/l.
- Calamin : 7'445 l. prix de départ Fr. 10.00/l. - prix moyen de Fr. 13.14/l.

La Municipalité est quand même contente de ce résultat et elle espère que les conseillers viendront déguster. Etant donné que cela se passait pendant les relâches, peu de conseillers ont pu venir déguster ces vins, mais elle espère qu'ils feront un bon accueil à la souscription des vins qui aura lieu en mai et la distribution les 8 et 9 juin 2017. Les habitants recevront prochainement par courrier la souscription.

M. G. Hauert, Municipal :

L'année passée, le Conseil a accepté que l'on vende quelques petites parcelles. La parcelle chez M. Voruz a été vendue comme convenu à Fr. 10'000.-. La petite au bord de la route cantonale a été mise à prix à Fr. 200.- et on a une offre de Fr. 311.-/m² et la vente va se concrétiser ces jours prochains. Le Collège des Monts, on a séparé les places de parc de la parcelle, donc il reste 1'500 m. à vendre. Une annonce va paraître dans les journaux prochainement. La ferme de Capochon, on n'a encore pas le résultat de la Commission foncière rurale pour le démantèlement du domaine.

Pour ceux qui ont passé au Caveau Corto à Grandvaux, vous avez vu, on ne fait pas un jacuzzi pour les vigneronns mais on a simplement vidé la terre du toit parce que l'on avait toujours des problèmes de végétation, il n'y avait rien qui poussait. En conséquence, on a enlevé la terre pour voir pourquoi. Effectivement les ingénieurs ont bien travaillé mais ils ont mis le départ de l'eau de rétention 15 cm plus haut que le fond, donc il restait toujours de la papette au fond et les racines s'étouffaient. Actuellement, il étudie avec sa collègue Mme N. Gross, Municipale pour voir quelle végétation va être mise sur ce toit et faire en sorte que l'eau s'écoule.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Elle donne les informations suivantes :

- Les Fortunades : il n'y pas eu de recours, donc on peut maintenant y aller. Le 28 mars 2017, paraîtront deux appels d'offres sur les marchés publiques pour le terrassement et le béton, pour le côté génie civil et les autres appels à soumission partiront le 31 mars 2017 pour tous les autres corps de métiers. On sera prêt pour la demande de crédit auprès du Conseil communal le 19 juin 2017. S'il n'y a pas d'opposition, si tout va bien et que nous avons le crédit, les travaux devraient commencer en octobre après les vendanges et la fin, c'est-à-dire le moment où les pompiers et la voirie pourront y aller, est prévue fin 2018.
- La ligne de bus 67 : un préavis était prévu pour ce Conseil et il a été retiré à la dernière minute suite à la réception du devis estimatif très élevé. On a demandé des subventions auprès du canton. Il est prêt à soutenir et à cofinancer une partie des travaux et on effectue les formalités en conséquence. Le dossier technique est prêt et il sera présenté au Conseil au mois de juin 2017. Le grand bus TL ne pourra pas circuler à la rentrée scolaire et pendant quelque mois, il faudra mettre

plusieurs mini bus. Son collègue M. R. Bech, Municipal, en est informé et en principe le grand bus pourrait entrer en fonction en décembre 2017.

- En lien avec les transports publics, le travail avec l'hôpital de Lavaux a été fructueux. L'hôpital va être desservi par le bus 67 sur leur site. C'est-à-dire que ce bus pourrait, cela n'a encore pas été décidé, cela dépend des horaires, si c'est à la descente, à la montée, si c'est entre deux, faire un crochet par l'hôpital. Donc l'hôpital pourrait être desservi et ceci l'amène aussi en fait à la première idée pourquoi l'hôpital a été démarché, c'est la fameuse ligne urbaine et les 2 mini bus qui pourraient relier Lutry à Aran et passer par Grandvaux Bourg, parce que la ligne 67 ne pourra définitivement pas passer par le bourg de Grandvaux et ensuite cette petite ligne pourrait redescendre sur Cully gare et finir son trajet à Cully hôpital. Donc l'hôpital de Lavaux est très ouvert et au fond intègre cet aménagement dans ses travaux.
- Agenda 21 : le 3 mai 2017, un atelier est organisé sur l'alimentation durable, à 19h30, à la salle des Mariadoules. Inscription auprès de : agenda21@b-e-l.ch
- La 2^{ème} voiture Mobility à Grandvaux gare est toujours là. Elle ne tourne pas beaucoup mais elle rappelle que l'on subside toujours cette voiture.
- Et puis que la Commission du développement travaille sur un guide des manifestations durables dans la commune. On est une commune où il y a beaucoup de manifestations avec tous les problèmes qui y sont liés, c'est-à-dire les déchets, la sécurité et le transport. Donc la Commission travaille sur ces notions-là pour essayer de faire un pas dans un sens positif.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il remercie les conseillers pour leur adoption unanime du préavis pour l'eau sur le plateau de la Gare.

Il a 2 communications :

- Règlement sur l'eau potable : il n'a pas pu tenir sa promesse de le présenter ce soir car le canton a procédé à l'analyse du projet et puis malheureusement en raison d'une nouvelle jurisprudence du tribunal fédéral sur le calcul des taxes liées à l'eau, on doit un petit peu remanier le projet. En revanche et avec la bonne collaboration du Bureau du Conseil communal, on a déjà la Commission ad hoc ainsi que leurs dates de séances et il est cette fois persuadé qu'on aura le projet pour le prochain Conseil.
- Plan lumière : la Municipalité a attribué le mandat au bureau belge Radiance 35 qui a un bureau à Liège en Belgique et qui également a une antenne vaudoise. C'est le plus grand spécialiste qu'on peut avoir en Europe en matière de plan lumière. Ils en ont fait pour des grandes villes comme Lyon, Lausanne, mais aussi plus proche de chez nous, celle de Pully. Ce qui est assez intéressant, parce que même si Pully n'est pas comme Bourg-en-Lavaux, c'est quand même une commune avec un bourg et des zones résidentielles plus ou moins denses et un peu de vignes alors certes beaucoup moins que dans la commune de Bourg-en-Lavaux. Ce qui ressort de leur offre, c'est une très bonne compréhension de notre territoire, ce qui n'est quand même pas évident. Ce qui fait que les travaux vont enfin commencer. Bien entendu, quand on aura des résultats, le Conseil sera le premier à en être informé.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. R. Baehler :

Concernant l'ASCL, il donne quelques précisions. Il a demandé à M. Michel Bovard, directeur du collège, de lui faire un petit rapport concernant l'avancement des travaux et la situation des élèves. On a parlé pas mal du bâtiment mais pas des élèves. A l'heure actuelle il y a lieu de se réjouir de l'avancement des travaux, comme l'a mentionné M. R. Bech, Municipal, du nouveau collège du Verney. En effet, aucun retard n'est à déplorer et il semble que tout sera prêt pour l'inauguration du 29 juin prochain. En ce qui concerne le choix des matériaux et des équipements, la direction de l'école tient à remercier vivement les autorités de l'avoir associée à ses réflexions et d'avoir demandé régulièrement l'avis des enseignants particulièrement en ce qui concerne les salles spécialisées.

Dès la rentrée, on pourra bénéficier d'un outil de travail très performant et cette perspective permet aux enseignants de continuer à travailler positivement dans des pavillons provisoires tant le but est proche. Il est à relever qu'autant pour les élèves que pour les enseignants, ces 2 années même voire 3 pour certains se sont bien déroulées vu l'excellente qualité des pavillons. A noter également, comme déjà dit, l'enseignant a été peu impacté par les rares nuisances occasionnées par les travaux du chantier.

De plus, depuis la mise en service des escaliers qui descendent de la gare, le temps de trajet dès la sortie du train ou de l'école a été considérablement raccourci ce qui est un point très positif pour les élèves.

Pour ce qui concerne la salle de sport VD6, l'ASCL est très confiante et n'imagine pas que les délais puissent ne pas être respectés.

En résumé, on se réjouit de pouvoir entamer une nouvelle année dans des conditions particulièrement favorables grâce à la volonté de nos édiles de penser aux enfants des 5 communes partenaires de ce projet. L'organisation du déménagement sera moins lourde que la migration qui nous a vus passer de l'ancien Verney aux pavillons provisoires.

Il transmet un grand merci de la part des élèves, des enseignants et de tout le personnel administratif.

Mme V. Hill :

Elle aimerait parler d'eau et de tempête ou pas dans un verre d'eau. Au dernier conseil, on a parlé de l'augmentation des recettes d'eau au budget 2017 par rapport à 2016 de Fr. 60'000.- dû au fait, elle cite le procès-verbal du 9 décembre 2016 « qu'il y avait, il y a toujours jusqu'à la fin de 2016 dans les anciennes communes de Villette et d'Epesses des droits d'eau. C'était des droits d'eau à bien plaisir accordés par les anciennes communes, donc des ristournes sur la facture d'eau ».

Donc l'augmentation était due à la suppression de ces droits d'eau. Entretemps, il y a eu un article très remarqué dans le Régional qui donnait une certaine version des faits et plus récemment l'édition de la feuille de mars qui donnait une autre version des faits ou en tout cas qui démentait une partie des informations données par le Régional. Le problème c'est qu'on n'a jamais avec tout ça une vision objective de l'ensemble de la situation. Ceci crée beaucoup de rumeurs là autour. Et puis elle pense qu'une partie des confusions vient du fait que l'on amalgamé la situation avec les droits d'eau d'Epesses et puis la situation de Villette. Alors, elle va donner sa version des faits et puis ensuite elle demandera à la Municipalité de la corriger si elle n'est pas juste.

De ce qu'elle comprend pour ce qui est d'Epesses, l'ancienne commune recevait 6'500 m³ d'eau par année. C'était une ristourne par rapport au passage de la conduite d'eau qui vient de Château d'Oex et qui va à Lausanne. C'était donné à la commune et puis la commune redistribuait cela à certains propriétaires. Cette situation a continué jusqu'à récemment.

A Villette, par contre, toujours d'après les informations, avant la fusion, l'ancienne commune facturait un montant minimal de 50m³ d'eau par ménage et l'idée était que cela couvre aussi les frais des infrastructures quand il y avait par exemple des résidences secondaires qui consommaient très peu d'eau. Et puis quand il y a eu la transmission à la commune de Bourg-en-Lavaux, il y aurait eu une erreur dans l'information et il a été compris qu'en fait il y avait 50m³ qui étaient déduits de la facture de chaque ménage à Villette et donc cette situation a maintenant été corrigée avec les factures 2016 que les propriétaires viennent de recevoir et il n'y a plus cette déduction. Mais par contre, il ne s'est jamais agi de droits d'eau. C'était d'après ce qu'elle a compris une erreur de facturation.

Voilà ce que elle a compris et aimerait avoir la confirmation, l'information, de la Municipalité là-dessus ainsi que comprendre pourquoi si son interprétation des faits est juste, il a fallu 4 ans pour corriger la situation à Villette ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Pour Epesses, concernant les 1'500m³, c'est peut-être juste. Mme N. Gross, Municipale pourrait mieux vous répondre.

Par contre pour Villette c'est faux. Depuis 1930, on a retrouvé des papiers comme quoi il y avait 10m³ à l'époque qui étaient offerts pour chaque compteur, pour chaque abonné, puis au fil du temps, cela a augmenté, augmenté, pour arriver à 50m³ par compteur depuis 1995 environ. Donc cela veut dire que, il peut d'ailleurs le confirmer d'après un contrôle de ses factures et celles des autres habitants de Villette, quand la boursière facturait ou le boursier de l'époque facturait l'eau à ses habitants, il était déduit 50m³ et le reste était facturé. Donc c'est faux de dire que l'on facturait 50m³ puis pas le reste. C'était juste l'inverse. D'ailleurs, on a demandé au boursier de corriger cette erreur. Suite à la fusion en 2011, les comptes des 5 communes ont été bouclés au 31.12.2011.

Au 1^{er} janvier 2012, cela s'est poursuivi comme cela. Pourquoi ? Il rappelle que Villette, à l'époque, était à 1 pour mille d'impôt foncier, puis on a passé à 1,5 pour mille pour nos propriétaires. Par conséquent, la Municipalité, vu cette augmentation, a décidé d'ajuster plus tard. C'est une des raisons et l'autre, dans la convention de fusion, il y a un article qui précise que les acquis des 5 anciennes communes étaient maintenus. Est-ce que cela faisait partie des acquis ou pas, cela est une autre chanson.

Ces 2 choses-là ont fait que l'on a laissé encore « rôder » ces 50m³ pendant la première législature sur 4 ans, et puis que l'on a été rétroactif en 2016. C'est simplement cela, mais l'article dans le Régional est faux et totalement incompréhensible d'ailleurs pour la plupart des gens. Personne n'a rien compris.

M. Ph. Maeder, Cogest :

Il s'exprime en tant que membre de la Commission de gestion. Lors de l'examen du futur rapport de gestion de l'exercice 2016, on va évidemment demander à la Municipalité d'éclaircir cette question de droits d'eau. On aura ainsi des informations précises et le conseil communal aura effectivement la possibilité de bien comprendre avec des faits avérés et une situation la plus claire possible pour tout le monde. La Cogest demande finalement au Conseil communal d'attendre les résultats de ce rapport qui sera publié au mois de juin 2017 et à partir de là, le conseil pourra délibérer, poser des questions et s'interroger sur cette problématique.

M. B. Duboux :

Tous les habitants de Bourg-en-Lavaux ont reçu une invitation à des ateliers participatifs organisés par Lavaux Patrimoine mondial. Ces ateliers sont le travail de Mme V. Hill. Il y a plusieurs dates : le mercredi 22 mars 2017, à Lutry au caveau Mafli, mercredi 26 avril 2017 à Puidoux à la grande salle, et le 31 mai 2017 à Cully, à la salle Davel. Il s'agit ici d'inviter les habitants avec un titre un peu ravageur « A notre tour bâtissons Lavaux ». L'idée de bâtir ce n'est pas de bâtir n'importe quoi, c'est

de continuer ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Dans le cadre de l'inscription à l'Unesco, on est inscrit comme patrimoine culturel vivant. Pour conserver ce vivant, on doit donc participer et chacun doit quelque part amener sa pierre à l'édifice. La volonté ici est d'avoir la parole, de proposer différentes choses, des aménagements, peut-être sur le plan culturel également. Donc, il encourage les conseillers à venir à ces ateliers qui devraient permettre de tirer certaines conclusions et d'améliorer notre propre Lavaux Patrimoine mondial. Il croit que c'est important parce que cette année on fête les 10 ans de cette inscription les 9 et 10 septembre 2017 à Cully, en même temps qu'il y aura Lavaux Passion. Cette manifestation a été omise par M. J.-P. Demierre, Municipal.

M. Y. Rey :

Il mentionne la seule manifestation de renommée mondiale qui concerne Bourg-en-Lavaux et dont M. J.-P. Demierre, Municipal ne l'a pas mentionnée. En plus il y a des anciens champions du monde en titre dans la salle, on en connaît. Il parle bien sûr du 20^{ème} Championnat du monde des tracassets qui se déroulera le 29 avril 2017 à Epesses. Il invite les conseillers à participer à cette fête.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il est navré d'avoir omis ces 2 manifestations. Effectivement, le 29 avril 2017, 20^{ème} Championnat mondial des tracassets, il n'aurait pas dû l'oublier parce que c'est son anniversaire, donc il viendra arroser cela là-bas. Et il précise que le 6 mai 2017, il y a Epesses en fête.

Donc la route de la Corniche à Epesses va être fermée pendant ces journées et ce sera un gros boulot pour APOL de fermer et puis d'accueillir les hôtes. Avec toutes ces manifestations, il pense qu'on aura 100'000 personnes qui vont venir ces prochains mois dans notre commune. Donc soyons au taquet pour les accueillir. Il s'excuse de ne pas avoir communiqué ces manifestations.

M. R. Parisod :

Concernant le toit du caveau Corto, on a eu des infiltrations d'eau suspectes au caveau, pas en 2016, mais il y en a eu les années d'avant. Mise à part les problèmes d'eaux usées qui ont été réglées il y a un peu plus d'une année, il aimerait savoir si la dalle est vraiment étanche ou s'il n'y a pas des infiltrations d'eau qui pourraient nous apporter des surprises dans le courant 2017, voire 2018.

M. G. Hauert Municipal :

Effectivement, il n'y a pas significativement des infiltrations d'eau. On nous a dit que la dalle était fendue, elle n'est pas du tout fendue. Mais toute l'étanchéité sera refaite et contrôlée avant la pose des plantes ou tout ce qui viendra dessus. Ce sera fait en ordre.

Mme L. de Palma :

Qu'en est-il de la Commission d'urbanisme et de l'éventuelle nomination d'un urbaniste au sein de la commune compte tenu de l'ampleur des ventes réalisées et des travaux à suivre. Elle aimerait savoir si l'on progresse sur ce point-là ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

La Commission d'urbanisme n'a pas été renouvelée pour le moment. Elle est encore en train de chercher la combinaison qui pourra susciter le soutien de toute la Municipalité. Comme le plan directeur, PGA, sera relancé cet été, cette commission sera constituée à ce moment-là.

Par contre, on n'a pas discuté actuellement en Municipalité sur l'éventuel engagement d'un urbaniste ou de s'équiper d'un bureau technique en matière d'urbanisme.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 22h00

Un apéritif suit la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz

Cully, 20 juin 2017